

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2150XL Révélateur

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	2150XL Révélateur
Numéro du produit	1992182
Identification interne	10118
Taille du récipient	3 Litre

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Solution de Révélateur
--------------------------	------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Distributeurs
 France: Lumière Imaging France SAS,
 Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,
 F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53.
 Belgique: De Beukeler NV,
 Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.
 Tel: +32(0) 3 870 59 00. Fax: +32(0) 3 870 59 12

Suisse: LE BON IMAGE GmbH,
 Langener Str. 100, D-63073 Offenbach, Allemagne.
 Tel: +49(0) 69 86 00 65 15,
 Fax: +49(0) 69 86 00 65 16.
 e-mail: info@bon-image.com.
 Importateur Suisse: voir à droite

Personne à contacter	France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr
	Belgique, Suisse: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59
	Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245
	Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 2 - H351 Repr. 2 - H361fd STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400

2150XL Révélateur

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Contient

HYDROQUINONE, (carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétracétate de pentasodium, 1-Phényl-4-méthyl-4-hydroxyméthyl-3-pyrazolidone

2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sulphite de Sodium		10-30%
Numéro CAS: 7757-83-7	Numéro CE: 231-821-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537420-49-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Non Classé	R31.	
Carbonate de potassium		5-10%
Numéro CAS: 584-08-7	Numéro CE: 209-529-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119532646-36-0000
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335	Xi;R36/37/38.	

2150XL Révélateur

HYDROQUINONE 1-5%		
Numéro CAS: 123-31-9	Numéro CE: 204-617-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119524016-51-XXXX
Facteur M (aigu) = 10		
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302		Carc. Cat. 3;R40 Muta. Cat. 3;R68 Xn;R22 R43 Xi;R41
Eye Dam. 1 - H318		N;R50
Skin Sens. 1 - H317		
Muta. 2 - H341		
Carc. 2 - H351		
Aquatic Acute 1 - H400		
(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétracétate de pentasodium 1-5%		
Numéro CAS: 140-01-2	Numéro CE: 205-391-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474445-33-XXXX
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H332		Xn;R20. Repr. Cat. 3;R63.
Repr. 2 - H361fd		
STOT RE 2 - H373		
HYDROXYDE DE SODIUM <0.5%		
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Skin Corr. 1A - H314		C;R35
Eye Dam. 1 - H318		
1-Phényl-4-méthyl-4-hydroxyméthyl-3-pyrazolidone <1%		
Numéro CAS: 13047-13-7	Numéro CE: 235-920-3	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302		Xn;R22. N;R51/53. R43.
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

2150XL Révélateur

Contact oculaire Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Aucun symptôme particulier connu.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses. Peut provoquer les lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas combustible. Utiliser le moyen approprié pour maîtriser un feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit n'est pas combustible. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de: Carbone. Soufre. Azote. Sodium. Potassium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux.

Déversements importants: Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

2150XL Révélateur

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Lire et suivre les recommandations du producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à des températures supérieures à 0°C. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROQUINONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³
C2, M2

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles.

M2 = Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles.

Sulphite de Sodium (CAS: 7757-83-7)

PNEC - Eau douce; 1.33 mg/l
- Eau de mer; 0.13 mg/l

HYDROQUINONE (CAS: 123-31-9)

DNEL Industrie/Professionnel - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 128 mg/kg p.c. /jour
Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7 mg/m³
Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 64 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.74 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.5 mg/m³

2150XL Révélateur

PNEC	- Eau; 0.000114 mg/l
	- Eau de mer; 0.0000114 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.00098 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.000097 mg/kg
	- rejet intermittent; 0.00134 mg/l
	- Sol; 0.000129 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 0.71 mg/l

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium (CAS: 140-01-2)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/m³

PNEC	- Eau douce; 6.4 mg/l
	- Eau de mer; 0.64 mg/l
	- Eau, rejet intermittent; 3.1 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 51 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 25.1 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 2.51 mg/kg
- Sol; 1.26 mg/kg	

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.0 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.0 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Pas d'odeur caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 10.55
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Densité relative	1.235 @ 20°C

2150XL Révélateur

Solubilité(s) 100% Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le contact avec les acides.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de: Carbone. Soufre. Azote. Potassium. Sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 12 216,97

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 296 970,9

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 725,93

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 98,99

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Le produit contient une substance qui est classifié comme: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

2150XL Révélateur

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Le produit contient une substance qui est classifié comme: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Peut provoquer les lésions oculaires graves.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère. Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements. Peut provoquer une allergie. Peut provoquer une hypersensibilité.
Voie d'exposition	Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion.
Considérations médicales	Peut aggraver les affections existantes suivantes: Affections cutanées et allergies. Problèmes aux yeux déjà existants.

HYDROQUINONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 375,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 375,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétracétate de pentasodium

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs 11,0
mg/l)

ETA inhalation 1,5
(poussières/brouillards mg/l)

1-Phényl-4-méthyl-4-hydroxyméthyl-3-pyrazolidone

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 566,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 566,0

2150XL Révélateur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques.

HYDROQUINONE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.01 < L(E)C ₅₀ ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 0.10-0.18 (Fathead Minnow) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 0.05 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CI ₅₀ , 72 hours: 1.0 mg/l, Algues

(carboxylatométhyl)iminobis(éthylènenitrilo)tétraacétate de pentasodium

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >1000 (Iepomis macrochirus) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: >500 (daphnia magna) mg/l, Daphnia magna

1-Phényl-4-méthyl-4-hydroxyméthyl-3-pyrazolidone

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 32 (Rainbow Trout) mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: 1.7 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

HYDROQUINONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

2150XL Révélateur

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

Classe déchet 090101

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Des exceptions applicables aux polluants marins en petits emballages s'appliquent à ce produit, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de l'étiqueter ni de le transporter conformément aux règlements sur les marchandises dangereuses. Voir ADR SP 375, IATA SP A197 et IMDG 2.10.2.7.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains hydroquinone).

Nom d'expédition (IMDG) UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains hydroquinone).

Nom d'expédition (ICAO) UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains hydroquinone).

Nom d'expédition (ADN) UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains hydroquinone).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9 (M6)

Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

2150XL Révélateur

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Références littéraires clés et sources de données

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling
Fiche de données de sécurité. divers fabricants. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

Publié par

Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

Date de révision

02/11/2017

Révision

2

Remplace la date

14/05/2015

2150XL Révélateur

Mentions de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement automatisé faisant appel à des produits à base aqueuse

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous. Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs « Dose dérivée sans effet » (DNEL) et « Concentration prévisible sans effet » (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.


Conditions opérationnelles

Durée maximale	1 heure par jour pour les interventions de livraison, stockage, chargement, nettoyage et mélange. 4-8 heures par jour pour l'application.
Fréquence d'exposition	240 jours par an.
État physique	Solution aqueuse.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure). Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail. Mettre en place une supervision pour s'assurer que des mesures de gestion des risques ont été mises en œuvre et sont correctement utilisées et pour confirmer que les conditions opérationnelles sont bien respectées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	<p>Livraison et stockage : Porter des gants de type approprié et une blouse de laboratoire.</p> <p>Application : Porter une blouse de laboratoire et, en cas de risque d'exposition, porter une protection de type approprié au niveau des yeux et des gants de type adéquat.</p> <p>Chargement, nettoyage et mélange : Porter une protection appropriée au niveau des yeux, avec des écrans latéraux et porter des gants de type approprié et une blouse de laboratoire.</p> <p>Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité.</p> <p>Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate.</p> <p>Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours.</p> <p>Éviter de respirer les brumes et vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.</p>
---	--



Bons conseils pratiques	
<p>Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas. Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés, avant de les remettre. Stocker à la température ambiante.</p>	
Mesures écologiques	
<p>Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau. Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.</p> <p>S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets. Ne pas s'en débarrasser avec les déchets généraux de bureaux.</p>	
Descripteurs d'utilisation	
IS- Utilisation dans des établissements industriels.	
PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.	
SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.	
PC30-Produits photochimiques.	
<p>PROC1-La production chimique (ou le raffinage) faite par le biais d'une procédure close, sans risque d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC2-La production chimique (ou le raffinage) faite par le biais d'une procédure continue et close, présentant un risque occasionnel, mais maîtrisé, d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC3- Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique, par le biais de procédés clos à lots, présentant un risque occasionnel, mais maîtrisé, d'exposition, ou en faisant appel à des procédures offrant des critères équivalents de rétention.</p> <p>PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.</p> <p>PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.</p> <p>PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.</p> <p>PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.</p>	
ERC6b-Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif dans un établissement industriel (sans inclusion dans ou sur l'article).	
ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)	
Informations supplémentaires sur la composition du produit	
<p>La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange. Chaque ingrédient impliqué dans cette classification figure à la Section 3 de la fiche de données de sécurité. La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition. Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin. Il convient de noter qu'il s'agit en général du concentré requis pour créer une solution ayant la « concentration opérationnelle » requise. Dans certains cas, ce produit sera fourni « prêt à l'emploi », sans qu'une dilution ne s'avère nécessaire. De ce fait, il faut estimer, au cas par cas, la composition ayant la « concentration opérationnelle » nécessaire.</p> <p>Le mélange de solutions aqueuses crée une méthode de gestion des risques légèrement différente de celle du mélange de poudres car le mélange de poudres est généralement confié à des opérateurs qui portent des masques respiratoires de type approprié, en fonction de la granulométrie des particules et du danger que représente chaque substance.</p>	